



Avenant à la convention financière

Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, Monsieur Frédéric BIERRY, dûment habilité à cet effet par la délibération n°CD / / 2020 du Conseil départemental du 30 novembre 2020, ci-après dénommé « le Département »,

Et

Nom : **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU**

Adresse : 84 route de Strasbourg

67500 Haguenau

représentée par son Président, Monsieur Claude STURNI dûment habilité pour ce faire par une délibération n° du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, dûment habilité, ci-après dénommé « le bénéficiaire »

VU la délibération n°CD/2020/021 du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 22 juin 2020,

VU la délibération n°CD/2020/ du Conseil départemental du Bas-Rhin du 30 novembre ayant approuvé le présent avenant,

Vu la convention partenariale conclue le 24 juin 2019 au titre des contrats départementaux de développement territorial et humain entre le Département du Bas-Rhin, le bénéficiaire ainsi que la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Ville de Haguenau,

VU la convention financière conclue le 24 juin 2019 et afférente au versement de la subvention départementale évoquée pour le contrat départemental de développement territorial et humain entre le Département et la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

CONSIDERANT que par une délibération n°CD/2020/ en date du 30 novembre 2020, le Conseil départemental du Bas-Rhin a approuvé l'attribution à la Communauté d'Agglomération de Haguenau d'une subvention d'investissement complémentaire d'un montant de 280 000 €, portant l'aide financière départementale au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité de 420 000 € à 700 000 € pour le projet de réalisation de la piste cyclable express Haguenau-Bischwiller sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

CONSIDERANT que pour ce motif, il est nécessaire de conclure un avenant à la convention financière susvisée pour permettre le versement de cette subvention,

Il est convenu ce qui suit

Article 1^{er} – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention financière conclue entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, afférente au versement de la subvention départementale d'investissement, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, relative à la réalisation de la piste cyclable express Haguenau-Bischwiller sur le territoire de la Communauté d'Agglomération tel que détaillé dans la convention partenariale susvisée.

Cet avenant est conclu en application de l'article 11 de la convention financière précitée et portera sur les articles suivants :

- l'article 2.2. relatif à la durée de validité de l'aide départementale ;
- l'article 4.1 relatif à la détermination de la contribution financière.

Article 2 – Modification de la durée de validité de l'aide départementale

L'article 2.2. de la convention financière susvisée est modifié comme suit :

2.2. Chaque projet devra avoir débuté et une première facture de travaux devra être transmise au Département avant le 30/06/2022. La définition des travaux étant la suivante : dégagement d'emprise, terrassement, d'aménagement de voirie et de chaussée, tranchée pour fondation ou enfouissement, bordure de chaussée, caniveaux.

A défaut, le solde de la subvention sera automatiquement annulé.

Les travaux devront être achevés 2 ans après la date limite remise de la première facture travaux, soit le 30 juin 2024 au plus tard. A cette date le montant des subventions valant solde de tous comptes sera calculé sur la base des factures acquittées et visées par le Trésorier Payeur au 30 juin 2024.

Article 3 - Détermination de la contribution financière

L'article 4.1. de la convention financière susvisée est modifié comme suit :

4.1. Le Département contribue financièrement pour un montant maximal de 8 009 779,00 €¹ auquel s'ajoute, conformément à la convention d'application et financière conclue le 30 novembre 2020², une contribution financière complémentaire de 2 305 467,00 € à raison, d'une part, d'une subvention d'investissement de 1 500 000,00 € pour le financement de la création du parking

¹ soit une subvention d'investissement initiale et globale de 7 729 779,00 € attribuée par délibération n°CD/2019/026 du 24 juin 2019, auquel s'ajoute une subvention complémentaire de 280 000,00 € attribuée par délibération n°CD/2020/ du 30 novembre 2020 pour le projet de piste cyclable « Boucle Moder Est – piste cyclable express Haguenau-Bischwiller.

² délibération n° CP/2020/ du 30 novembre 2020

silo et, d'autre part, d'une subvention d'investissement de 475 467,00 € pour le financement de la création de la structure périscolaire de Mommenheim.

Le montant notifié de la subvention constitue un plafond non susceptible de révision.

Le montant versé est calculé au prorata de la réalisation effective de l'opération.

Article 4

L'annexe n°1 à la convention financière susvisée est modifiée.

Article 5

Les autres dispositions définies dans la convention financière susvisée demeurent inchangées.

Fait à Strasbourg, le
(en deux exemplaires originaux)

Pour le Département du Bas-Rhin, Le Président du Conseil Départemental, Frédéric BIERRY	Pour la Communauté d'Agglomération de Haguenau, Le Président, Claude STURNI
---	--

Annexe 1 à la convention financière

Subventions d'investissement attribuées à la Communauté d'Agglomération de Haguenau au titre du fonds de développement et d'attractivité

Nature du projet	coût prévisionnel HT de l'opération	coût total HT éligible du projet	montant maximal de la contribution financière	taux de subvention
Aménagement de 3 aires de camping-cars	81 000,00 €	81 000,00 €	12 150,00 €	15%
Aménagement de la Voie de Liaison Sud	31 870 167,00 €	31 870 167,00 €	4 755 000,00 €	15%
Construction de l'Espace Gare et Services de Haguenau	8 852 861,00 €	8 852 861,00 €	1 327 929,00 €	15%
Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €	390 000,00 €	15%
Boucle Moder Ouest	600 000,00 €	600 000,00 €	180 000,00 €	30%
Boucle Moder Est – piste cyclable express Haguenau-Bischwiller	1 400 000,00 €	1 400 000,00 €	700 000,00 €	50%
Création du périscolaire de Schirrhein	1 060 000,00 €	1 060 000,00 €	212 000,00 €	20%
Développement de l'accueil périscolaire de Haguenau Marxenhouse	1 151 000,00 €	1 151 000,00 €	230 200,00 €	20%
Développement de l'accueil périscolaire de Haguenau Bildstoeckel	1 012 500,00 €	1 012 500,00 €	202 500,00 €	20%
TOTAL	48 627 528,00	48 627 528,00	8 009 779,00 €	

Subvention de fonctionnement attribuée à la Communauté d' Agglomération de Haguenau au titre du fonds d'innovation

Nature du projet	coût prévisionnel TTC de l'opération	coût total TTC éligible du projet	montant maximal de la contribution financière	taux de subvention
Elaboration d'un Schéma de développement de l'offre d'accueil périscolaire	56 000,00 €	56 000,00 €	11 200,00 €	20%